Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet du Haut-Rhin

Commune d'ILLZACH

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques,
la pollution des sols et le potentiel radon
En application des articles L125-5 à L125-7 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° BDSC-2018-262-01 du 19.09.2018 mis à jour le 23/11/2018

2. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles [PPRN]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRN — oui X — non

PPRI de l'Ill approuvé	date	**27/12/2006**	aléa	**inondation**
PPR prescrit	date	**19/05/2000**	aléa	**remontée de nappe**

Les documents de référence sont :

Règlement du PPR inondation	Consultable sur Internet X
Projet du PPR remontée de nappe du bassin potassique	Consultable sur Internet X

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers [PPRM]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRM — oui — non X

date aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques [PPRT]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRT — oui X — non

PPRT approuvé Entrepôt Pétrolier de Mulhouse	date	**11/04/2014 modifié le 16/10/2018**	effet	**thermique+surpression**

Les documents de référence sont :

Arrêté préfectoral d'approbation du PPRT N°2014-101-0014 du 11 avril 2014 et arrêté préfectoral de modification du 16 octobre 2018 — Consultable sur Internet X

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement

	Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
La commune est située dans une zone de sismicité	zone **5**	zone **4**	zone **3** X	zone **2**	Zone **1**

6. Situation de la commune au regard de la pollution des sols (SIS)

La commune comporte un (des) terrain(s) classé(s) en secteur d'information sur les sols (SIS) — oui — non X

7. Situation de la commune au regard du potentiel radon

La commune est située en zone à potentiel radon 1

pièces jointes

8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

- **Copie du zonage réglementaire du 27 décembre 2006 – 1 planche A3**
- **Projet de zonage réglementaire du 19 mai 2000 – 1 planche A3**
- **Copie du zonage réglementaire modifié du 16 octobre 2018**

9. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

a liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site de la préfecture (annexe 2 de l'arrêté départemental IAL) et sur le site www.georisques.gouv.fr dans la rubrique « Connaître les risques près de chez soi »

Date 23/11/2018

Le préfet du Haut-Rhin